



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Plantes invasives : la lutte se poursuit

Les Départements de l'économie et de la gestion du territoire communiquent:

Depuis plusieurs années, on entend parler d'espèces invasives ou encore envahissantes, à l'instar de l'ambrosie, une plante produisant un pollen extrêmement allergène. Suite à une modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux intervenue en 2006, l'ambrosie doit être annoncée et combattue. Figurant parmi les précurseurs en matière de lutte contre les plantes invasives, le Canton de Neuchâtel vient de lancer une nouvelle action en remettant des affiches d'information aux 62 communes neuchâteloises afin d'informer la population.

Outre l'ambrosie, d'autres plantes invasives, dont notamment la Renouée du Japon ou la Berce du Caucase posent problème et sont présentes un peu partout dans le canton de Neuchâtel. Des problèmes sérieux, qu'ils soient d'ordre médical, écologique ou économique.

Canton de Neuchâtel parmi les précurseurs

Dans le canton de Neuchâtel, la lutte contre les plantes invasives s'opère depuis plus de cinq ans grâce à la mise en place d'un groupe de travail spécifique (GRINE). En outre, un site Internet www.ne.ch/neophytes contient des centaines de photos et des liens utiles. Le GRINE a mené une campagne d'information à la population à travers les médias et a également créé divers documents, dont notamment quatre posters envoyés à toutes les communes neuchâteloises en septembre 2006.

L'opération est reconduite durant ce mois de mai 2007, les 62 communes ayant reçu à nouveau trois jeux de quatre affiches, dans une version retravaillée et simplifiée, destinées à informer la population. Les posters peuvent aussi être commandés auprès de l'Office phytosanitaire cantonal (tél. 032 854 05 82) par des intéressés pour un prix modique.

En outre, toutes les administrations communales, ainsi que les agents chargés de la protection de la nature ont été invités à participer à un des six cours organisés en automne sur les plantes invasives. Collaborent à ces cours l'Office de la conservation de la nature, l'Office phytosanitaire, l'Office de la formation continue, le Service cantonal de la protection de l'environnement, les services concernés des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ainsi que d'autres spécialistes.

Pour de plus amples renseignements :

**Michel Horner, collaborateur scientifique à l'Office phytosanitaire,
tél. 032 852 05 82 83.**

**Philippe Jacot-Descombes, chef de l'Office de la conservation de la nature,
tél. 032 889 67 61.**

Neuchâtel, le 23 mai 2007